

RAPPEL VACCINAL

Un rappel vaccinal, c'est quoi ?

Il s'agit du renouvellement de l'**administration d'une dose de vaccin, destiné à maintenir un bon niveau de protection en stimulant le système immunitaire.**

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19, le rappel vaccinal correspond à l'administration d'une injection de vaccin supplémentaire pour les personnes éligibles, c'est-à-dire :

- > une **seconde dose** pour les personnes ayant déjà contracté la Covid-19 et ayant donc **reçu une injection unique** (Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca) dans le cadre de leur schéma vaccinal initial ;
- > une **troisième dose** pour les personnes ayant reçu **deux doses de vaccins** (Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca) dans le cadre de leur schéma vaccinal initial ;
- > une **quatrième dose** pour les **personnes immunodéprimées** ayant déjà reçu trois doses sur avis médical au cours de leur schéma vaccinal initial.

Qui sont les personnes éligibles à la dose de rappel ?

Le rappel vaccinal, concerne toutes les personnes de 18 ans et plus, et ayant un schéma vaccinal initial complet.

- > **Dès 5 mois** après la dernière dose du schéma initial ou après une infection au Covid-19 si celle-ci a eu lieu après la vaccination.
- > **Dès 1 mois** pour les personnes vaccinées avec Janssen (5 mois si elles ont déjà reçu une dose additionnelle d'ARN messenger).
- > **Dès 3 mois** après la dernière injection pour les personnes sévèrement immunodéprimées, sur avis médical.

À compter du **15 décembre 2021**, les règles relatives au " pass sanitaire " évoluent pour les seules personnes de **65 ans et plus**, et les personnes vaccinées avec du **Janssen**. À compter de cette date, ces personnes **devront avoir fait leur rappel**, à partir du moment où elles y sont éligibles (soit 5 mois après leur dernière injection pour les premiers et 1 mois pour les seconds), et au terme d'un délai de 8 semaines supplémentaires maximum.

Si vous êtes une personne âgée de plus de 80 ans, que vous avez des difficultés à vous déplacer et que vous souhaitez bénéficier d'une vaccination à domicile, un numéro vert spécial a été mis à disposition afin de vous mettre en lien avec les services susceptibles de vous proposer une vaccination à domicile. Le numéro est le suivant : 0800 730 957.

Où se faire vacciner ?

Pour les personnes résidents dans les **établissements pour personnes âgées**, la dose de rappel s'administre **sur place, pas besoin de se déplacer.**

Pour les autres, l'administration de la dose de rappel s'effectue en **centre de vaccination**, chez le médecin traitant (généraliste ou spécialiste), en pharmacie, en cabinet infirmier ou de sage-femme, au sein des services hospitaliers où elles sont suivies.

Pourquoi une campagne de rappel est-elle nécessaire ?

Les avis convergents des autorités scientifiques recommandent un rappel pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus dont l'immunité proférée par le vaccin face au Covid-19 tend à diminuer au fil des mois après l'obtention du schéma vaccinal complet, en particulier face au variant Delta. L'État a mis en œuvre ces recommandations en organisant une campagne de rappel depuis septembre permettant de garantir le bon niveau de protection face au Covid-19.

Avec quels vaccins ?

Les rappels vaccinaux sont effectués **uniquement avec des vaccins à ARN messenger**, soit Pfizer-BioNTech ou Moderna. Ces deux vaccins peuvent d'ailleurs être utilisés de manière indifférenciée et quel que soit le vaccin utilisé dans le cadre du premier schéma vaccinal.

 **La dose de rappel : POUR QUI, QUAND ET OÙ ?**

Le rappel vaccinal est administré :

- des **5 mois** après votre dernière injection, ou votre infection Covid-19 si celle-ci est survenue après votre vaccination ;
- à partir de 3 mois pour les personnes sévèrement immunodéprimées sur avis médical.

 Mon âge	 Ma situation	 Pfizer-BioNTech	 Moderna
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	<div style="text-align: center;">  Je reçois une dose de rappel </div> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • A l'école/Mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale 	

	Dans toutes les autres situations	→	<ul style="list-style-type: none"> Centre de vaccination Mon lieu de soin 	
			Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
18 à 29 ans inclus	Quelle que soit ma situation	→	<p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail/Service de santé universitaire Pharmacie Cabinet infirmier ou sage-femme Chirurgien-dentiste Laboratoire de biologie médicale Centre de vaccination Mon lieu de soin 	
30 ans et plus	Quelle que soit ma situation	→	<p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail/Service de santé universitaire Pharmacie Cabinet infirmier ou sage-femme Chirurgien-dentiste Laboratoire de biologie médicale Centre de vaccination Mon lieu de soin 	<p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail/Service de santé universitaire Pharmacie Cabinet infirmier ou sage-femme Chirurgien-dentiste Laboratoire de biologie médicale Centre de vaccination Mon lieu de soin

• Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé pour les personnes de moins de 30 ans.
 • Pour les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur injection de vaccin Janssen, la dose de rappel se fait 1 mois après la dose reçue.
 • Pour les personnes ayant eu le Covid après leur injection de Janssen, 2 situations :
 • Si infection moins de 15 jours après l'injection : les personnes reçoivent une dose supplémentaire de vaccin ARNm 4 semaines après l'infection. Elles sont éligibles au rappel vaccinal dès 5 mois après cette dose supplémentaire.
 • Si infection plus de 15 jours après l'injection : les personnes n'ont pas besoin de compléter leur schéma vaccinal avec une dose supplémentaire. Elles sont éligibles au rappel dès 5 mois après l'infection.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

version 27 novembre 2021

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)